

Aide pour les entreprises multi-activités

Entreprise créée au plus tard le 31/12/2020
et située dans une commune peu ou très peu dense
(entreprise ni contrôlée ni ne contrôlant une autre entreprise)

ET ↓

Activité principale dans certains commerces de détail
ou l'exploitation agricole :

*Alimentation générale, supérettes, magasins multi-commerces ;
produits à base de tabac ; boulangerie et boulangerie-pâtisserie ;
cuisson de produits de boulangerie ; exploitation agricole ayant
une activité de restauration régulière secondaire et complémentaire*

ET ↓

Activité secondaire avec interdiction d'accueil du public
sans interruption entre le 01/11/2020 et le 01/05/2021

ET ↓

Perte de chiffre d'affaires $\geq 10\%$ entre le 01/01
et le 30/06/2021 par rapport à la même période de 2019
*Entreprise non éligible et n'ayant pas perçu le Fonds de solidarité
au 1^{er} semestre 2021*



Aide égale à 80 % de la perte de CA entre le 01/01 et le 30/06/2021
par rapport à 2019 dans la limite de 8 000 €



Demande déposée entre le 21/07 et le 31/10/2021
sur le site <https://les-aides.fr/commerces-multi-activites>